

De l'utilité du TD en droit pénal

Par **sophie19**, le **08/01/2012** à **22:50**

Bonjour,
bonne année ^^

Je me pose une question, pas sûre qu'elle vous intéresse mais tant pis, je la pose quand même.

Je m'interroge sur l'utilité d'un TD en droit pénal.

Dans notre fac, nous avons deux TD de droit administratif et droit des obligations.

Mais nous n'avons pas de droit pénal au premier semestre.

Bref,
on aura bien sûr le droit pénal et le droit des affaires. Mais on peut choisir d'ajouter un TD à l'un ou l'autre.

Soit, je choisis le droit pénal avec TD.
Soit, je choisis 3 matières complémentaires en plus (72h)

D'un côté, avec le TD, j'aurai moins de cours.
Mais avec les matières complémentaires, je pense que c'est plus facile d'avoir une moyenne plus haute.

Est-il possible d'avoir 15 de moyenne en TD de droit pénal ?

Par **bulle**, le **09/01/2012** à **08:31**

Bonjour,

[citation]Est-il possible d'avoir 15 de moyenne en TD de droit pénal ?[/citation]
Rien n'est impossible!

Après, la question n'est pas celle de l'utilité ou pas d'un TD de pénal mais il est question de vos préférences et de votre orientation future. Ne choisissez jamais un cours ou un TD en fonction du nombre d'heures qu'il représente ou encore de la notation, prenez ce qui vous intéresse.

Par **Yn**, le **09/01/2012** à **10:17**

Salut,

Tu as de deux façons d'envisager la situation :

- Si tu as un intérêt et/ou un projet particulier qui intègre du droit des affaires ou du droit pénal, opte pour un troisième TD.
- Soit tu raisonnes en fonction du volume horaire que cela va demander. Si tu as trois majeures, tu auras plus de travail à fournir chaque semaine, mais tu seras déjà bien armée avant la semaine de révision. Si tu n'as que deux majeures, réviser quatre ou cinq mineures à la fin du semestre est assez complexe.

En résumé, tu auras nécessairement du travail à fournir, à toi de voir comment tu souhaites l'étaler.

Personnellement, j'avais eu à faire ce choix en L2, et j'avais décidé de ne suivre que deux TD. Avec le recul, je me dis que deux majeures + cinq mineures à passer dans un semestre, c'était beaucoup, surtout que je n'étais pas un champion du droit administratif.

Je pense que réviser trois majeures avec deux mineures me paraît plus aisé car tu seras forcée de réviser toutes les semaines pour préparer tes TD.

Par ailleurs, si tu as trois majeures, il sera plus facile de compenser une éventuelle mauvaise note (par exemple en droit administratif haha) avec deux autres matières à coefficient égal.

Bref, n'hésite pas si tu as d'autres questions.

P.-S. : tu es à Rennes ? (ces modalités pédagogiques sont exactement les mêmes, voilà pourquoi je demande)

Par **sophie19**, le **09/01/2012** à **19:49**

merci pour vos réponses.

Bulle j'hésitais car en effet, je trouvais intéressant d'avoir un TD avec le droit pénal. Bon, après tout, assister au cours, c'est déjà bien. ^^

Je vais prendre les mineures. Tant pis pour le TD. Ouf, c'est décidé ! [smile3]

Je compte avoir une meilleure moyenne avec les mineures.

J'en ai parlé autour de moi, et ça dépend des gens, certains pensent que 5 mineures, c'est beaucoup trop et préfèrent prendre un 3ème TD.

apprendre des mineures ne m'inquiète pas trop, je pense lire au fur et à mesure (cette fois, je vais le faire ^^). Ce qui m'ennuie, c'est d'avoir des cours tous les après midi jusqu'à 20h

parfois.

YN, Oui, je suis à Rennes ^^ !

Tu es encore à Rennes ?

tu as choisi les 3 mineures, tu te souviens des matières ?

Ca sera construction européenne, histoire du droit pénal, procédure pénale.

Par **Yn**, le **09/01/2012** à **20:28**

Oui, je suis toujours à Rennes, avec trois années de plus au compteur.

J'ai un parcours en dominante civil avec du droit des affaires. Au S2, j'avais responsabilité civile et droit administratif en majeures, et droit des affaires, droit pénal, comptabilité et construction européenne en mineures.

Par **sophie19**, le **09/01/2012** à **20:48**

en master 2 ? tu as choisi lequel ? Est-ce que tu sais si tu veux poursuivre en doctorat ou passer l'examen d'entrée au CRFPA ?